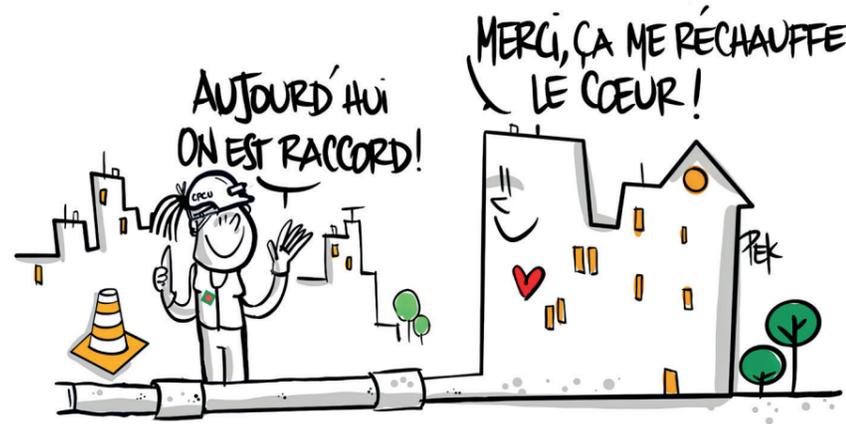
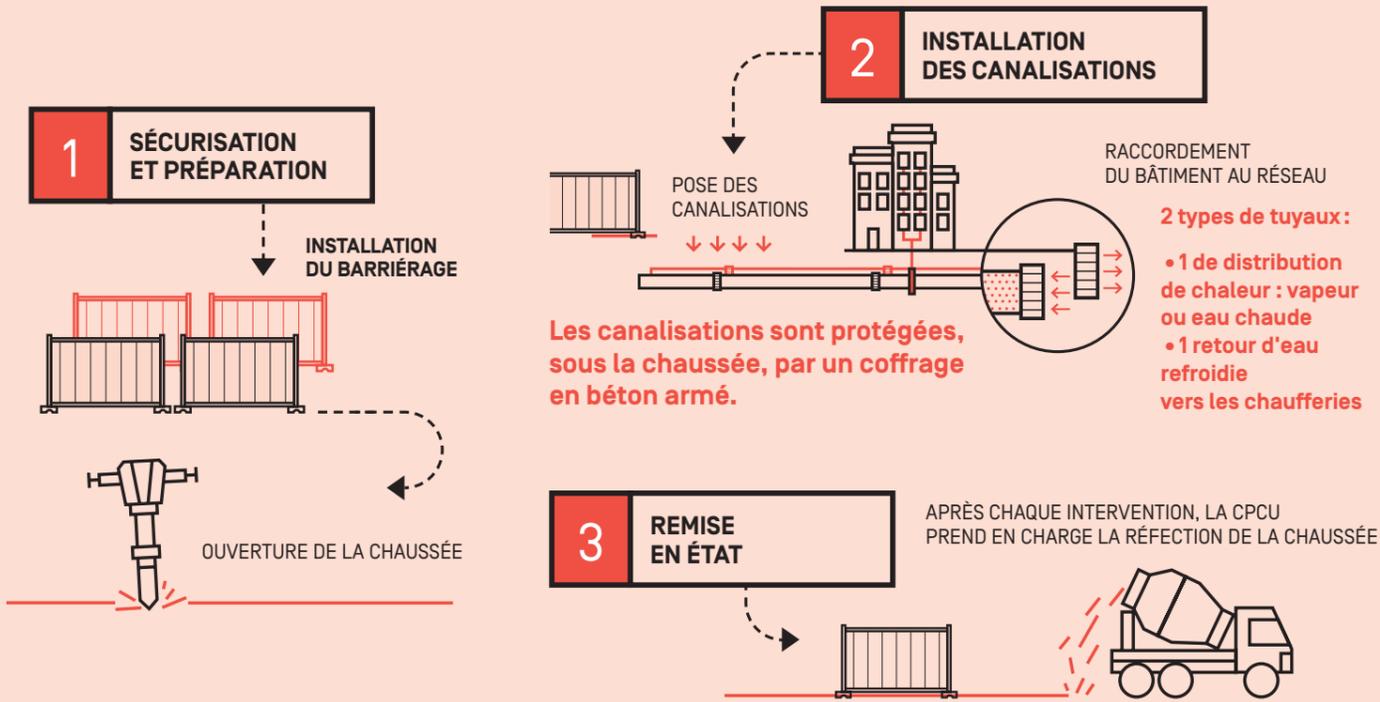


LES ÉTAPES DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT



CPCU : AGIR POUR VOTRE BIEN-ÊTRE



La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain intervient dans votre quartier pour raccorder des bâtiments au réseau de chaleur de la Ville de Paris.



CPCU : AGIR POUR VOTRE BIEN-ÊTRE

Du 15 juillet au 26 septembre 2025

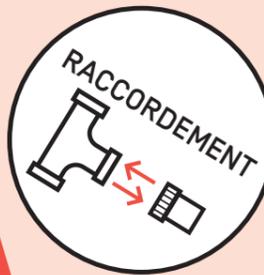
RÉF. CHANTIER : RACCORDEMENTS N° 20253 - N° 20825 - N° 20401

15^E ARRONDISSEMENT :

Rue Labrouste, au n° 55 [N° 20253]

Rue Labrouste, au n° 72 [N° 20825]

Rue du Bessin, au n° 5 [N° 20401]



Des questions ?

Les chargés d'affaires vous répondent !



Chargé d'affaires :

CPCU

Quentin LAROSE

06 40 87 97 41



Chargée d'affaires :

CPCU

Abir OUIKKA

06 08 53 78 31

- **Je suis client de la CPCU, les travaux ont-ils un impact sur ma fourniture de chaleur ?**
- OUI, des impacts sont à prévoir pendant une journée, lors de l'arrêt réseau.
Le raccordement définitif sera réalisé le mercredi 10 septembre 2025.
- **Les cheminements piétons et l'accès des personnes à mobilité réduite seront-ils conservés ?**
- OUI
- **La circulation des véhicules et/ou des bus sera-t-elle maintenue ?**
- OUI
- **L'accès des services de secours sera-t-il maintenu ?**
- OUI
- **Le stationnement va-t-il être neutralisé ?**
- OUI, partiellement

À PROPOS DE LA CPCU

La CPCU fournit de la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude de l'habitat et des bâtiments tertiaires en métropole parisienne. Grâce à son mix énergétique favorisant les énergies locales et renouvelables, la CPCU améliore la qualité de l'air et contribue aux objectifs de transition énergétique du territoire francilien.

Actuellement, nous intervenons dans votre quartier pour raccorder des bâtiments aux n° 55 et n° 72 rue Labrouste et au n° 5 rue du Bessin, au réseau de chauffage urbain. Ces bâtiments vont bientôt bénéficier d'une chaleur agréable et à faible empreinte environnementale.



Ici, nous raccordons un bâtiment au réseau de chaleur urbain

Informez-vous sur notre site :
www.cpcu.fr

Tous les concessionnaires :
www.paris.fr/chantiers

Notre service client est à votre écoute au

01 44 68 68 20

LA CPCU,

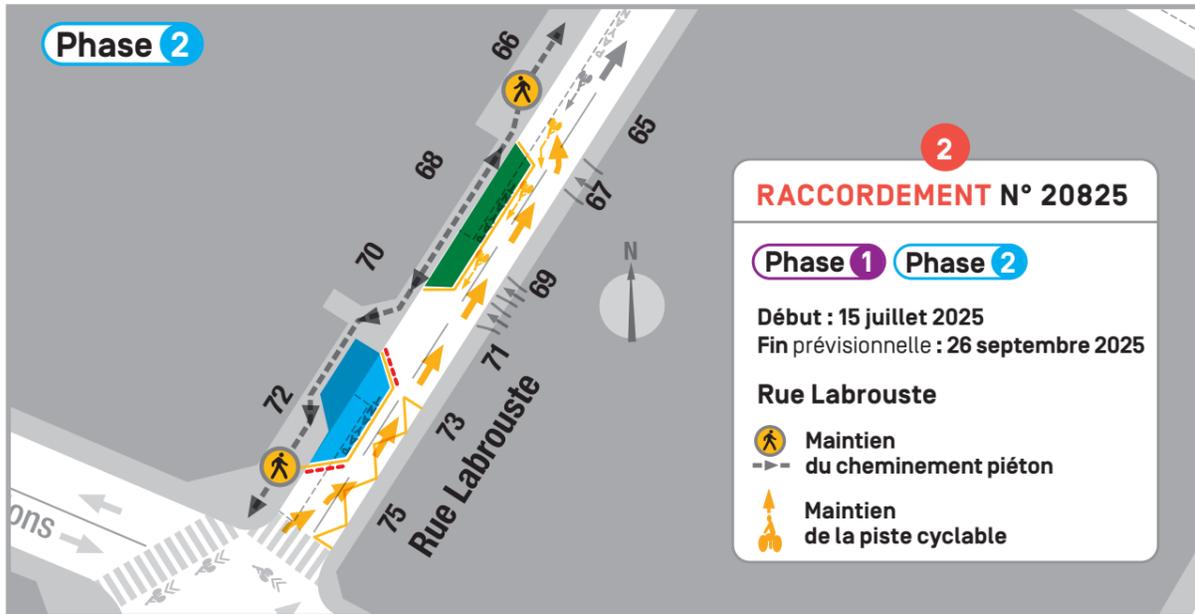
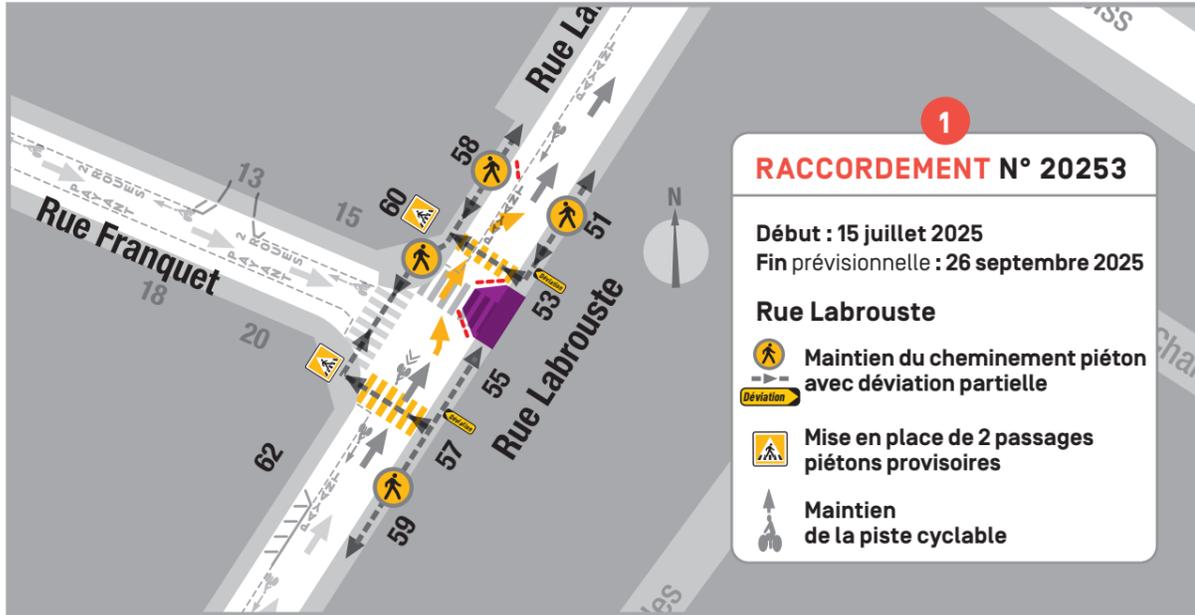
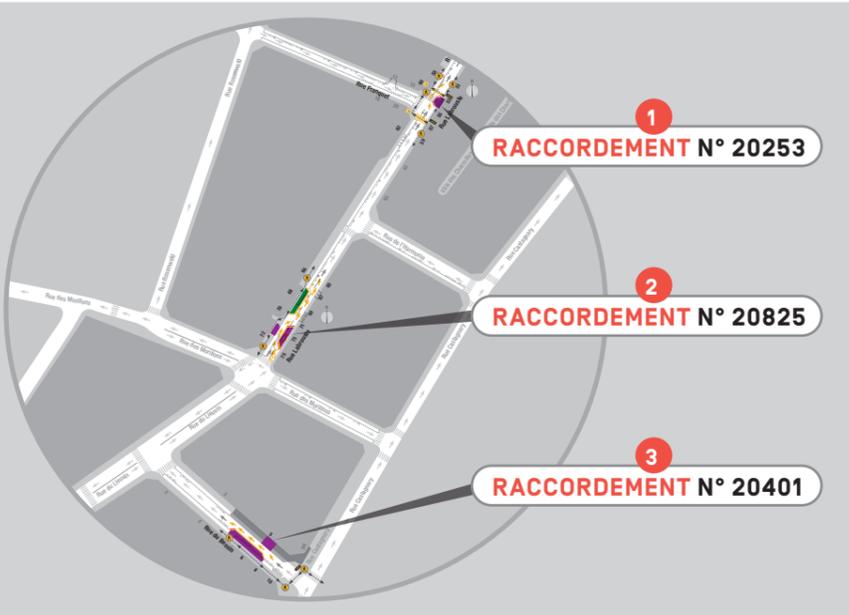
1^{er}

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN EN FRANCE

UN RÉSEAU SOUTERRAIN DE
530 KM

LA CPCU CHAUFFE
1 MILLION
DE PARISIEN.NES

50,7 %
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION



Planning des travaux
Travaux de raccordement

Début : 15 juillet 2025
Fin prévisionnelle : 26 septembre 2025

BASE VIE
Début : 15 juillet 2025
Fin prévisionnelle : 26 septembre 2025



En accord avec les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, **notre intervention est phasée afin de minimiser la gêne à la circulation durant la durée totale des travaux :**

Les impacts en détails

RACCORDEMENT N° 20253

Travaux réalisés en 1 phase :

Travaux en 1 phase

- Rue Labrouste, du n° 58 au n° 60 et du n° 68 au n° 70 :**
 - Maintien du cheminement piéton autour de l'emprise avec déviation partielle. Mise en place de 2 passages piétons provisoires - cf carte
 - Maintien de la piste cyclable - cf carte
 - Léger rétrécissement de la voie dû à l'emprise au sol
 - Du n° 58 au n° 60, neutralisation de 2 places de stationnement auto
 - Du n° 68 au n° 70, neutralisation de 4 places de stationnement auto pour l'installation de la base vie

RACCORDEMENT N° 20825

Travaux réalisés en 2 phases :

Travaux phase 1 Travaux phase 2

- Rue Labrouste, du n° 68 au n° 72 :**
 - Maintien du cheminement piéton autour des 2 emprises - cf carte
 - Maintien de la piste cyclable - cf carte
 - Léger rétrécissement de la voie dû aux emprises au sol
 - Du n° 68 au n° 70, neutralisation de 4 places de stationnement auto pour l'installation de la base vie
 - Du n° 70 au n° 72, neutralisation de 3 places de stationnement auto

RACCORDEMENT N° 20401

Travaux réalisés en 2 phases :

Travaux phase 1 Travaux phase 2

- Rue du Bessin, du n° 6 au n° 10 :**
 - Maintien du cheminement piéton autour de l'emprise avec déviation partielle - cf carte
 - Léger rétrécissement de la voie dû à l'emprise au sol
 - Du n° 6 au n° 8, neutralisation de 4 places de stationnement auto (Phase 1)
 - Du n° 6 au n° 10, neutralisation de 4 places de stationnement auto et d'un emplacement de motos (Phase 2)